

# **Bender Joseph, Alsacien, décédé à Stryj**

Arson Hervé  
V2.01  
04/06/2021

## **Etat civil, mobilisation et capture**

Joseph Bender était né le 8 mai 1907 à Mothern (Bas-Rhin), fils d'Aloyse Bender et de Françoise Joerger. À la déclaration de la guerre, il était boucher, domicilié également à Mothern. Il était marié à Sophie Klein épouse Bender. Rien n'indique s'ils ont eu des enfants.

## **Incorporé dans la Wehrmacht**

Il a été incorporé de force le 11 décembre 1944 dans l'armée allemande comme beaucoup d'Alsaciens-Lorrains. Il est fait prisonnier par les Soviétiques, et retenu à Stryj (depuis la Libération Stryï en Ukraine) , à 130 km au sud de Lemberg, Pologne (depuis la Libération Lviv en Ukraine).

## **Décès au Stalag 325**

Il est décédé à Stryj le 17 octobre 1945, donc après l'armistice ; les circonstances de son décès ne sont pas précisées dans le dossier de décès. Il n'y a aucune indication sur le lieu de l'inhumation.

## **Rapatriement de la dépouille**

L'État Civil de Joseph Bender a été régularisé en 1948. Il a été déclaré « mort pour la France » le 22 août 1949. Sa dépouille a été rapatriée en 1970, sur le cargo *Neva* qui transportait 291 corps.

## **Un dossier de décès peu fourni**

Contrairement aux Français faits prisonniers par les Allemands, la Croix Rouge n'a pas récupéré d'informations sur les Français faits prisonniers par les Russes. Le document cité en annexe nous apprend que le Ministère des Anciens Combattants a attesté le décès de 43 personnes qui avaient disparu en URSS, dont 24 Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans l'armée allemande.

Ces régularisations font suite à la réception d'actes de décès remis à la France par la Russie en 1970. Dans le cas de Joseph Bender, les Soviétiques ont utilisé les camps abandonnés par les Allemands, en y faisant régner probablement les mêmes conditions de vie.

## **Annexe**

Transcription d'un extrait d'une note datée du 25 octobre 1971 pour Mademoiselle Mirande, sous-titre : Directeur adjoint chargé de la sous-direction des statuts des combattants et des victimes de guerre. Cote : N° 268 EC/SEC

« Le bureau des nécropoles nationales m'a fait tenir les 42 actes de décès dressés par les autorités soviétiques, concernant les ressortissants français décédés en URSS, pendant la guerre de 1939/1945, dont les corps -étant inhumés dans des fosses communes, ne peuvent être rapatriés.

Ces documents établis en langue russe ont fait l'objet d'une traduction officielle sur demande du 1<sup>er</sup> Bureau.

Les vérifications qui ont été ensuite effectuées aux fichiers ont permis de révéler que l'état ci-

vil des 42 personnes en cause a été régularisé en temps utile, sur les déclarations de camarades. 41 actes de décès ont été dressés par l'officier d'état civil au ministère des anciens combattants et 1 décès a été l'objet d'un jugement déclaratif.

Ces actes concernent : 24 Alaciens-Lorrains incorporés de force dans l'armée allemande, 17 militaires militaires français de l'armée française prisonniers de guerre en Allemagne, 1 personne contrainte au travail.

D'après les fiches de comparaison établies par le 1<sup>er</sup> Bureau, sur chaque cas, il est permis d'admettre que ces victimes sont celles qui ont été identifiées à nos fichiers, bien que certaines énonciations de l'acte russe, tenant soit à l'orthographe du nom, soit aux dates de naissance ou de décès, ne soient pas tout à fait conformes à celles de l'acte de décès établi par nos soins.

Il y a lieu de signaler que, conformément au télégramme du 27 novembre 1970 de l'Ambassadeur de France à Moscou, un 43<sup>ème</sup> acte de décès, établi en langue russe, a été joint aux 42 autres actes précités et concerne Monsieur BENDER Joseph, incorporé de force, dont le corps est revenu en France en octobre 1970, via Riga, sur le cargo « Neva », parmi semble-t-il les 291 corps rapatriés.

Ainsi qu'il ressort de la fiche le concernant, l'état civil de Monsieur BENDER a été régularisé par un acte dressé administrativement en 1948... »